

Rome, 4 mars 2011

# RECOMMANDATION

de la commission politique, de sécurité et des droits de l'homme

sur les thèmes suivants:

- 1. Les soulèvements populaires récents dans les pays arabes**
- 2. Le rôle de la société civile dans le contexte institutionnel de l'Union pour la Méditerranée**
- 3. La sécurité dans la Méditerranée**

Rapporteur thème 1: Mme. Tokia Saifi (PE)

Rapporteurs thème 2: M. Pedret (Espagne), M. Aferiat (Maroc), M. Moro (Maroc), et  
Mme. Flautre (PE)

Rapporteurs thème 3: M. Panzeri (PE), M. Rezgui (Algérie), M<sup>me</sup> Daği (Turquie)

La Commission Politique, de Sécurité et des Droits de l'Homme de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée,

### **Sur les soulèvements populaires récents dans les pays arabes**

A. Considérant que, depuis le début de l'année, les populations et notamment les jeunes dans de nombreux pays arabes ont surmonté leur peur et font entendre leurs aspirations légitimes à la liberté, à l'amélioration de leurs conditions socio-économiques et au respect de leur dignité,

B. Considérant que, suite au renversement de leurs dirigeants, la Tunisie et l'Égypte ont entamé un processus de transition dont l'issue déterminera l'évolution politique de toute la région; considérant que l'Union européenne a un rôle et une responsabilité particulière dans ce contexte,

C. Considérant qu'une répression d'une violence inacceptable s'est abattue sur la population libyenne qui a coûté la vie à des centaines de personnes,

D. Considérant que les médias de communication tels que Facebook ou Twitter ainsi qu'internet, qui sont des vecteurs de mobilisation populaire importants, restent entravés par endroits,

E. Considérant que les richesses de certains pays ont été systématiquement pillées par des dirigeants irresponsables alors que des pans de la population sont privés d'un partage équitable des fruits de l'économie, vivent dans la pauvreté et souffrent d'une corruption endémique.

F. Considérant que l'Union européenne porte une part de responsabilité dans cette situation, notamment pour avoir confondu dans la mise en œuvre de ses politiques le statu quo avec la stabilité et pour avoir privilégié les relations intergouvernementales,

G. Considérant que l'Union pour la Méditerranée n'a, pour l'heure, pas été en mesure de répondre aux attentes qu'elle a suscitées chez les citoyens des deux rives,

1. Exprime sa solidarité avec les populations qui aspirent à l'État de droit, au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et à la justice sociale; soutient fermement toute impulsion à la transition démocratique qui vient de l'intérieur des sociétés;
2. Exprime son extrême préoccupation par la situation en Libye et condamne sans réserve les exactions de violence contre les populations; se félicite des sanctions adoptées le 26 février 2011 par le Conseil de sécurité des Nations unies en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations unies incluant la saisine de la Cour pénale internationale, un embargo sur les armes, une interdiction de voyager et un gel des avoirs; souhaite une mise en œuvre immédiate de ces sanctions;
3. Estime qu'il appartient aux peuples et aux États concernés de choisir librement leur voie vers des réformes politiques, économiques et sociales, et notamment de déterminer leurs calendriers électoraux afin de permettre une transition sereine qui tienne durablement compte des aspirations des populations; rappelle que le droit à manifester pacifiquement est inaliénable; demande aux gouvernements de donner une garantie réelle de la liberté d'information, d'expression et d'association, et notamment l'accès libre à internet ainsi qu'aux autres moyens de communication;

4. Demande tant aux gouvernements de transition concernés qu'aux autorités des États partenaires d'utiliser tous les moyens juridiques et politiques nécessaires afin de faciliter le rapatriement des richesses spoliées et leur mise au service de nouvelles politiques de justice sociale;
5. Est convaincu que les relations entre l'Europe et la rive Sud de la Méditerranée doivent être encadrées plus que jamais par un vrai partenariat, ancré dans l'appropriation des valeurs et des objectifs partagés; invite les gouvernements à se saisir de la dynamique démocratique en cours dans les pays arabes qui marque un moment propice pour arriver à cette fin et de faire de l'implication des acteurs de la société civile dans la formulation des politiques un axe structurant et prioritaire de l'UpM;
6. Demande à l'Union européenne de prendre une initiative opérationnelle dotée de moyens adéquats afin de faire face à la crise humanitaire déclenchée par l'afflux de réfugiés à l'intérieur et hors des frontières libyennes;
7. Salue l'engagement des femmes dans les soulèvements en Méditerranée et insiste sur la nécessité de leur participation aux décisions prises pendant le processus de transition politique et constitutionnel; insiste sur la garantie de la présence de femmes, à tous les niveaux, dans les futures structures de gouvernance démocratique;
8. Réitère son soutien à la création d'une Banque euro-méditerranéenne de développement et d'investissements dédiée à accompagner les réformes politiques et économiques; demande à l'Union européenne d'augmenter la dotation de ses instruments financiers et de les concentrer en priorité sur les pays partenaires en transition démocratique;
9. Appelle les gouvernements de l'Union pour la Méditerranée à donner une réponse à la hauteur des défis historiques que connaît la région aujourd'hui; demande à cette fin la relance immédiate des structures de coopération au plus haut niveau, le pourvoi du poste de Secrétaire général dans les meilleurs délais et une révision en profondeur de ses instruments, afin d'accompagner les transformations politiques en cours rapidement et par un changement significatif des conditions économiques et sociales; à cette fin, invite les gouvernements de l'Union pour la Méditerranée à définir et consolider des projets euroméditerranéens dans les secteurs alimentaire, sanitaire, migratoire et financier;

## **Sur le rôle de la société civile dans le contexte institutionnel de l'Union pour la Méditerranée**

- A. Vu l'importance de la société civile dans tous les pays de l'UpM, ainsi que celle de ses structures, dont la solidité doit être garantie pour permettre l'agissement des peuples et son intervention dans les grandes décisions qui façonnent son avenir,
- B. Vu les événements récents dans plusieurs pays de l'UpM, notamment en Tunisie, en Égypte et dans d'autres qui posent clairement la question de la centralité de la société civile dans la vie des peuples, et de son importance historique,
  - 1. reconnaît la nécessité d'associer la société civile aux différentes instances de l'UpM et de la considérer comme force de propositions et d'initiatives constructives; appelle à un rapprochement des sociétés civiles des deux rives de la Méditerranée pour une meilleure coopération régionale et compréhension des cultures et des civilisations, tout en veillant à garder leurs identités et à respecter les spécificités sociales, culturelles et religieuses, pour faire prospérer un espace de stabilité, de paix et de démocratie au sein de la Méditerranée,
  - 2. regrette que, jusqu'à présent l'UpM, n'ait pas pleinement pris en compte le rôle et les aspirations, notamment démocratiques et sociales, de la société civile de la rive sud de la Méditerranée dans l'élaboration et la mise en œuvre de ses politiques et activités en privilégiant davantage ses relations avec des régimes répressifs; souligne les conséquences désastreuses de cette approche sur les représentants de la société civile et, notamment, l'absence de toute protection à l'égard de ces acteurs désormais considérés légitimes,
  - 3. estime qu'il est de la responsabilité de l'UpM de se réformer pour répondre aux attentes des populations, de contribuer activement au soutien des transitions démocratiques en cours visant à garantir la séparation des pouvoirs, l'indépendance de la justice, la lutte contre l'impunité, la lutte contre la corruption et le respect des libertés fondamentales,
  - 4. estime que la rapport de la Fondation Anna Lindh sur « les tendances interculturelles Euro-Med 2010 » et ses recommandations servent d'outil d'action important pour les acteurs de la société civile, les institutions publiques et toute personne qui aspire à un rapprochement des populations des deux rives de la Méditerranée et au respect mutuel des cultures,
  - 5. se félicite de la mise en œuvre du programme régional intitulé « Euromed société civile 2010-2013 », promu par la Commission européenne et réalisé en collaboration avec la Plateforme civile Euromed et ses partenaires, et dont l'objectif est de soutenir particulièrement le développement de la société civile du sud de la Méditerranée; estime qu'un tel projet contribuera au renforcement des capacités institutionnelles des organisations de la société civile pour promouvoir les mécanismes de dialogue et de concertation entre les acteurs de la société civile et les institutions nationales, régionales et locales, et favorisera également un réseau de relations de coopération et de partenariat entre la société civile des pays du sud de la Méditerranée et celle du nord,

6. salue les accomplissements du Sommet Euromed des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires tenu à Rome les 10-12 novembre 2010, dont la Déclaration finale constitue un document de la plus grande importance, ainsi que la constitution de l'Assemblée des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires de l'UpM, qui selon l'article 1,1 de son Statut « se propose d'être l'expression de la société civile organisée, dotée d'un pouvoir consultatif auprès de l'Union pour la Méditerranée »,
7. rappelle que le Conseil économique et social européen est déjà investi du statut d'observateur au sein de l'AP-UpM,
8. se félicite de la constitution du Forum du dialogue social Union pour la Méditerranée - Euromed qui a tenu sa première réunion à Barcelone le 11 Mars 2010 et a rassemblé les partenaires sociaux des pays UpM ainsi que la CES et BusinessEurope,
9. constate l'existence de diverses instances et institutions euro-méditerranéennes liées à la société civile et faisant part de la réalité sociale et politique contemporaine; considère que le moment est venu d'articuler les relations nécessaires entre la société civile et l'Ap-UpM, qui est la représentante politique des peuples de l'UpM,
10. recommande une approche pragmatique et flexible de coopération de l'AP-UpM avec les organisations de la société civile; afin d'établir des relations permanentes et structurées entre l'Assemblée et la société civile, invite l'AP-UpM à charger les Bureaux de l'Assemblée et les Commissions de cette relation, ou d'envisager la création d'un organe spécifique pour cette tâche, avec les implications budgétaires correspondantes,
11. souligne l'importance de promouvoir activement les échanges entre les sociétés civiles des deux rives et demande à cet égard à l'UE d'adopter toutes les mesures nécessaires afin d'accroître et de faciliter la mobilité des acteurs de la société civile afin de développer, soutenir et consolider les réseaux d'ONG à travers la région,
12. estime que l'Assemblée et ses Commissions devraient entendre des représentants de la société civile en organisant des auditions avant l'adoption de projets de recommandations; estime également que l'Assemblée et ses Commissions devraient consulter la société civile avant d'examiner des textes sur des matières économiques et sociales,
13. estime que l'Assemblée et ses Commissions devraient pouvoir inviter la société civile à leur soumettre des rapports de monitoring de l'effectivité de leurs résolutions et décisions,

## Sur la sécurité dans la Méditerranée

- A. Vu la déclaration de Barcelone de 1995, dans laquelle les participants expriment leur conviction "que la paix, la stabilité et la sécurité de la région méditerranéenne sont un bien commun qu'ils s'engagent à promouvoir et à renforcer par tous les moyens dont ils disposent",
- B. Considérant qu'en termes de sécurité, cet engagement s'est traduit par une coopération productive dans la gestion des flux migratoires et de la migration de transit ainsi que dans la lutte contre les menaces terroristes dans la Méditerranée sans parvenir à résoudre les conflits territoriaux qui persistent, y compris au Proche-Orient,
- C. Vu les défis plus larges en matière de sécurité auxquels sont confrontées les populations des États membres de l'Union pour la Méditerranée, y compris la sécurité énergétique et alimentaire, les catastrophes naturelles, les épidémies, le trafic de drogue et la traite des êtres humains, la cybersécurité et tous les types d'intolérance et de discrimination,
- D. Vu le rapport arabe sur le développement humain 2009 – Les défis de la sécurité humaine dans les pays arabes – du PNUD et vu le concept de sécurité humaine, qui répond aux défis mentionnés ci-dessus,
- E. Vu l'Alliance des civilisations, qui est reconnue par les Nations unies comme une initiative de valeur pour encourager la tolérance, le respect, le dialogue et la coopération parmi différentes cultures, différentes civilisations et différents peuples,
1. approuve une approche globale de la sécurité, faisant en sorte que les conditions politiques, économiques, sociales, culturelles et environnementales dans lesquelles vivent les gens soient conformes aux droits de l'homme et à la démocratie et permettant aux peuples de contenir ou d'éviter les menaces pour leur vie, leurs moyens d'existence et la dignité humaine; souligne dès lors l'urgence de réformes politiques en vue d'assurer le développement social et économique et de lutter contre la pauvreté, et de garantir la sécurité alimentaire dans la Méditerranée; estime, dans ce contexte, qu'il est important d'œuvrer à une nouvelle politique de partenariat dans la Méditerranée, comprenant à l'avenir un soutien plus large, y compris au moyen de la PEV et de l'Union pour la Méditerranée, avec des projet et des mesures visant à stimuler la coopération, les échanges et l'investissement dans la région;
  2. rappelle que cette approche globale de la sécurité doit également s'efforcer d'éliminer le terreau idéologique des risques pour la sécurité; se félicite, à cet égard, de l'adoption, en novembre 2010, à Malte, de la stratégie de l'Alliance des civilisations pour la région méditerranéenne, un instrument important pour atteindre cet objectif; souligne l'importance du renforcement du dialogue interculturel et encourage la Fondation Anna Lindt à poursuivre sa tâche en faveur de la promotion et de la connaissance mutuelle par le biais des échanges entre les pays des rives nord et sud de la Méditerranée;
  3. rappelle que la lutte contre le terrorisme et le fondamentalisme ainsi que l'adoption de mesures de contrôle des migrations *ne peuvent pas être conduites au détriment des libertés civiles et droits fondamentaux* et requièrent la prise en compte de la dimension humaine, économique et sociale ainsi que le respect des droits de l'homme et de la démocratie, au-delà des préoccupations de sécurité au sens strict; répète, à cette fin, les

précédents appels de l'assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée à faciliter la délivrance des visas de manière à réglementer les flux migratoires et à promouvoir la protection et l'intégration des immigrants légaux;

4. est convaincue que la société civile doit être associée à la formulation et à la mise en œuvre d'une réponse globale aux défis en matière de sécurité humaine; estime que la mise en place de mécanismes de dialogue appropriés est essentielle à cette fin;
5. estime que le cadre de l'Union pour la Méditerranée demeure une ressource inexploitée pour un multilatéralisme efficace profitant à tous les citoyens et demande que soit approfondie et élargie la dimension de protection civile de l'Union pour la Méditerranée de manière à promouvoir la gestion des risques aux niveaux appropriés dans tous les États qui en font partie;
6. reconnaît le travail précieux des centres spécialisés dans la gestion des risques; déplore, cependant, le manque de communication entre experts et décideurs; invite dès lors l'Union pour la Méditerranée à s'interroger sur la façon d'intégrer les ressources existantes, de renforcer leurs liens avec les structures de décision politiques et de renforcer leur visibilité pour les citoyens;
7. considère comme une mesure concrète dans cette direction, et s'en félicite, la décision de la Commission européenne et du PNUD de mettre en place un centre de réaction en cas de crise et un système d'alerte rapide en 2011-2012 au Secrétariat général de la Ligue des États arabes, au Caire, de manière à promouvoir l'échange d'informations et à coopérer pour identifier les solutions mutuellement acceptables aux situations de crise;
8. demande aux États membres de l'Union pour la Méditerranée d'entériner, à des fins de flexibilité opérationnelle, une géométrie variable dans le domaine de la protection civile, afin de permettre des initiatives spécifiques et géographiquement limitées; invite dès lors l'Union pour la Méditerranée à étudier des formules de coopération sous-régionale renforcée entre ceux de ses États membres qui partagent des intérêts communs,

0  
0 0

charge son Président de transmettre la présente recommandation au Gouvernement de l'État d'Israël, à l'Autorité Palestinienne, à la Co-Présidence de l'Union pour la Méditerranée, au Secrétaire général du Secrétariat de l'UpM, à la Ligue des États arabes, au Conseil des ministres de l'Union européenne, à la Haute représentante/Vice-Présidente Catherine Ashton, à la Commission européenne, aux parlements et aux gouvernements des États membres de l'Union pour la Méditerranée et au Parlement européen.